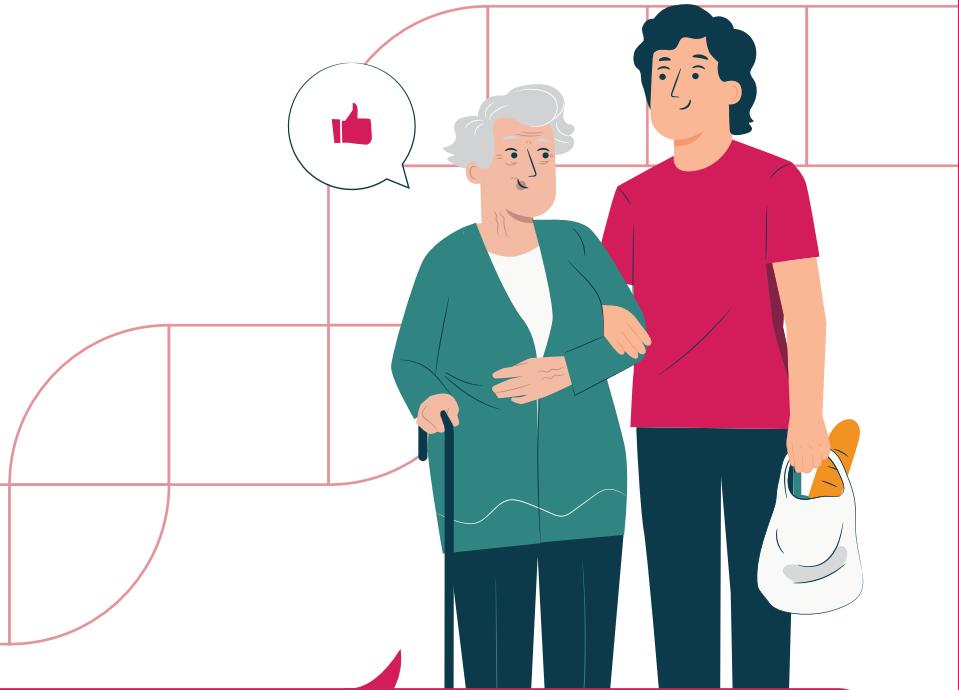


AIDE À DOMICILE



DESCRIPTIF MÉTIER

L'aide à domicile est chargé d'apporter une aide aux actes essentiels de la vie quotidienne des bénéficiaires afin de favoriser le maintien de leur autonomie à leur domicile. Il est un élément important de leur vie sociale et contribue également à aménager et entretenir leur cadre de vie.



QUELLES MISSIONS ?

- Accompagner le bénéficiaire dans ses activités quotidiennes : habillage, déshabillage, toilette, prise des repas...
- Entretenir le logement et le linge, faire les courses, préparer ou réchauffer les repas.
- Aider le bénéficiaire dans ses démarches administratives personnelles (rendez-vous, courrier...)
- Stimuler les fonctions cognitives des bénéficiaires par les activités de la vie quotidienne et de loisirs.
- Coordonner son activité avec les autres acteurs intervenant auprès des bénéficiaires (aides-soignants, infirmiers...), échanger au besoin avec la famille.
- Contribuer à l'amélioration des pratiques et à la mise en œuvre de la démarche qualité.
- Repérer et signaler les signes de maltraitance.



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

> Diplômes et formations requis :

Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) ou équivalent et/ou expérience, permis B.



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISSES ?

Adaptabilité, esprit d'initiative, discréption professionnelle, rigueur, sens de l'organisation, sens de l'observation, ponctualité, autonomie.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Dispenser des soins d'hygiène et de confort, utiliser les techniques et le matériel d'entretien, gérer son temps et les priorités, créer une relation de confiance, travailler en transversalité, recueillir et transmettre des informations, rendre compte de son activité.



OÙ EXERCER ?

Les aides à domicile sont employés par les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, syndicats intercommunaux à vocation sociale, syndicats intercommunaux d'aide et de soins à domicile...



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Recrutement direct sans concours, concours d'agent social principal de 2^e classe.